

**ATT rénové** : face aux différentes problématiques techniques et organisationnelles soulevées par le terrain avec la mise en place de l'ATT rénové, la seule réponse de la DR est d'inviter les agents à consulter la page intranet dédiée, où il « devrait » y avoir des réponses. Encore faudrait-il la trouver ! Mais rassurez-vous, tout va bien se passer ! Si la DR n'est pas en capacité d'évaluer la quantité de travail que cela va générer, pour autant, elle anticipe une future mutualisation possible au niveau DT, tout comme faire appel aux agents placement pour tenir cette position. Pourquoi anticiper ce types d'organisations si l'ATT rénové, sensé apporter une réponse experte aux usagers, ne va pas générer d'activité supplémentaire ? Comment apporter une réponse experte, si elle est apportée par un agent placement ?

Acculées par le manque de conseillers GDD, et la mise en place de l'ATT rénové, plusieurs agences proposent (voire imposent) aux agents CDDE, des formations indemnisation 1<sup>er</sup> niveau mais également de 2<sup>ème</sup> niveau (gestion de trop perçu ...). On voit réapparaître le fantôme du « conseiller bi compétent », malgré l'échec et les déboires de la 1<sup>ère</sup> tentative. Le SNU

revendique que la charge de travail occasionnée ne soit pas déplacée sur les agents CDDE, eux-mêmes débordés par leurs activités supplémentaires (CEP, MEVO, ORE à contractualiser en masse ...), et que l'Etablissement mette en face de ses projets le personnel suffisant et formé pour les mettre en œuvre.



**CRE** : lors de la clôture d'un contrôle, le CRE pose un jalon pour que le conseiller poursuivre le travail de « redynamisation ». Cela va donc impacter les portefeuilles guidés et renforcés. En effet, la modalité suivi ne serait pas pertinente pour aider les DE. Nous avons alerté la DR sur la conséquence de l'augmentation des effectifs CRE et donc l'augmentation des tailles des portefeuilles en accompagnement.

**Nous anticipons trop selon eux ! Comme pour les mail.net, les fermetures d'agence les après- midi . . . il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.**

**Accompagnement spécialisés et pression de fin d'année** : nous constatons que des agents en charge d'accompagnement spécifiques (global, AIJ, CSP) subissent des pressions managériales pour atteindre les « objectifs » (nombre de DE en portefeuille, taux de retour à l'emploi...). Sur notre interpellation la DR confirme qu'il n'existe aucun objectif individuel à PE, peu importe la nature de l'accompagnement.

**Si vous vous trouvez confronté à ce type de situation, ne rester pas isolé et contactez vos élus DP SNU !**

**Pôle emploi bashing** : suite aux différents articles dans la presse local, réponse de la DR : « on n'entre pas dans la polémique ». Alors, évidemment, nous ne pouvons pas répondre à tous les trolls et autres haters du net. Mais sur des articles de presse où le travail des conseillers est discrédité, voire nié, on pourrait attendre une réaction de la DR. N'attendez donc aucun soutien.

**Cela ne peut que nous interroger sur la capacité de la direction de Pôle Emploi à défendre ses agents face aux menaces de baisse des effectifs.**

**Tickets restaurant** : l'établissement annonce la suppression totale des tickets restaurants papier au profit de la carte APPETIZ dématérialisée (qui n'est pourtant utilisée actuellement que par 14% des salariés. 86% ne souhaitant pas l'utiliser) en 2021. Quid des zones encore nombreuses où aucun restaurant ou commerce n'accepte actuellement cette carte ? Quid de l'impact économique sur les restaurateurs qui ne sont pas équipés pour l'utiliser ? Quid de la possibilité d'offrir des tickets restaurants aux associations caritatives ? **On ne peut que se demander l'intérêt (officiel ou officieux) de cette nouvelle restriction du pouvoir d'achat imposée aux agents.**